

(L'étiquette avant)

Groupe **1B** Insecticide

DIAZINON 50 EC

INSECTICIDE CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

COMMERCIAL

Contient du diazinon

Pour la suppression des insectes sur certains légumes, fruits, grandes cultures, plantes ornementales et pour d'autres usages agricoles.

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET VOIR LA BROCHURE AVANT
L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

GARANTIE: Diazinon...50%
N° D'ENREGISTREMENT 27538
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES
Avertissement, contient l'allergène soja.

CONTENU NET: 10 L



DANGER POISON

La Coopérative Interprovinciale Limitée
C.P. 1050, Saskatoon, Saskatchewan S7K 3M9
1-204-233-3461

RC 812-0907

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PEUT ÊTRE MORTEL EN CAS D'INGESTION

Nocif en cas d'inhalation ou d'absorption par la peau. Porter un appareil respiratoire homologué pendant la manipulation de grosses quantités. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer la poussière ou le brouillard de pulvérisation. Se laver à fond après avoir manipulé le produit, et avant de manger, de boire ou de fumer. Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Évitez toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

SYMPTÔMES D'INTOXICATION: Maux de tête, étourdissement, vision trouble, nervosité, faiblesse, nausée, crampes, diarrhée, malaise de la poitrine, transpiration, myosis, déhiscence, salivation et autres sécrétions excessives de l'appareil respiratoire, vomissement, cyanose, oedème papillaire, contractions musculaires incontrôlables, convulsions, coma, perte de réflexes et perte de contrôle sphinctérien.

PREMIERS SOINS: EN CAS D'INGESTION: Donner à la victime un ou deux verres d'eau à boire et faire vomir en insérant un doigt dans le fond de la gorge; consulter un médecin ou contacter un centre antipoison IMMÉDIATEMENT. **EN CAS DE CONTACT AVEC YEUX:** Rincer à grande eau pendant 10 minutes; consulter un médecin ou contacter un centre antipoison IMMÉDIATEMENT. **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:** Laver à fond avec de l'eau savonneuse. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation, lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Le diazinon est un inhibiteur de la cholinestérase. L'atropine sert d'antidote. Utiliser 1 à 2 mg à tous les 15 à 30 minutes au besoin.

ÉLIMINATION: Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

(Livret détachable)

Groupe **1B** Insecticide

DIAZINON 50 EC

INSECTICIDE CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

COMMERCIAL

Contient du diazinon

Pour la suppression des insectes sur certains légumes, fruits, grandes cultures, plantes ornementales et pour d'autres usages agricoles.

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET VOIR LA BROCHURE AVANT
L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

GARANTIE: Diazinon...50%
N° D'ENREGISTREMENT 27538
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES
Avertissement, contient l'allergène soja.

CONTENU NET: 10 L



DANGER POISON

La Coopérative Interprovinciale Limitée
C.P. 1050, Saskatoon, Saskatchewan S7K 3M9
1-204-233-3461

RC 812-0907

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PEUT ÊTRE MORTEL EN CAS D'INGESTION

Nocif en cas d'inhalation ou d'absorption par la peau. Porter un appareil respiratoire homologué pendant la manipulation de grosses quantités. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer la poussière ou le brouillard de pulvérisation. Se laver à fond après avoir manipulé le produit, et avant de manger, de boire ou de fumer.

Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Évitez toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

SYMPTÔMES D'INTOXICATION

Maux de tête, étourdissement, vision trouble, nervosité, faiblesse, nausée, crampes, diarrhée, malaise de la poitrine, transpiration, myosis, déliération, salivation et autres sécrétions excessives de l'appareil respiratoire, vomissement, cyanose, oedème papillaire, contractions musculaires incontrôlables, convulsions, coma, perte de réflexes et perte de contrôle sphinctérien.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION:

Donner à la victime un ou deux verres d'eau à boire et faire vomir en insérant un doigt dans le fond de la gorge; consulter un médecin ou contacter un centre antipoison IMMÉDIATEMENT.

EN CAS DE CONTACT AVEC YEUX:

Rincer à grande eau pendant 10 minutes; consulter un médecin ou contacter un centre antipoison IMMÉDIATEMENT.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:

Laver à fond avec de l'eau savonneuse.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation, lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le diazinon est un inhibiteur de la cholinestérase. L'atropine sert d'antidote. Utiliser 1 à 2 mg à tous les 15 à 30 minutes au besoin.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI

S'il n'est pas mentionné dans les recommandations, mélanger Diazinon 50EC dans suffisamment d'eau pour bien couvrir à fond. On obtient une meilleure suppression lorsqu'on fait une application dès l'apparition des insectes. Répéter le traitement au besoin pour maintenir la suppression sauf indication contraire.

Diazinon 50 EC est un insecticide émulsifiable qui nécessite une agitation minimale pendant l'application. Diazinon 50 EC est compatible avec la plupart des autres insecticides ou fongicides.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, Diazinon 50 EC, insecticide du groupe 1B. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à Diazinon 50 EC et à d'autres insecticides du groupe 1B. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ.

Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides: Dans la mesure du possible, alterner le Diazinon 50 EC ou les insecticides du même groupe 1B avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles. Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis. Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique. Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance. Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la Lutte intégrée. Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à IPCO au 1-204-233-3461 (à frais virés).

RESTRICTIONS POUR D'UTILISATION

1. Ne pas pulvériser sur les animaux ou les humains.
2. Retirer tous les animaux, les poissons et les oiseaux avant de pulvériser; ne pas les laisser revenir moins de 4 heures après le traitement.
3. Ne pas entreposer près de la nourriture humaine ou animale.
4. Toxique pour les poissons et les animaux sauvages. Très toxique pour les abeilles exposées directement au traitement ou aux résidus sur les cultures. Les oiseaux qui se nourrissent dans les endroits traités pourraient mourir.
5. Ne pas contaminer les étendues d'eau.

FRUITS

POMMES – Puceron vert du pommier (oeufs), tétranyque brun (oeufs), tétranyque rouge du pommier (oeufs), cochenille de San José: Utiliser 500 mL avec 20 litres d'huile de dormance émulsifiable par 1 000 litres d'eau. Appliquer comme pulvérisation de dormance pour couvrir à fond. **Tordeuse du pommier, phalène du fruit vert:** Utiliser 1,0 litre dans 1 000 litres d'eau. Appliquer au stade du bouton rose. Ne pas appliquer moins de 14 jours avant la récolte. Le roussissement de certaines variétés de pommes peut se produire.

POIRES – Cochenille de San José: Utiliser 1,0 litre avec 20 litres d'huile de dormance émulsifiable dans 1 000 litres d'eau. Appliquer comme pulvérisation de dormance pour couvrir à fond.

POMMES, POIRES – Carpocapse de la pomme: Utiliser 1,0 litre dans 1 000 litres d'eau. Appliquer comme traitement postfloral au besoin. Un second couvain peut nécessiter un traitement supplémentaire. Ne pas appliquer moins de 14 jours avant la récolte. Le roussissement de certaines variétés de pommes peut se produire. **Mouche de la pomme:** Utiliser 1,0 litre dans 1 000 litres d'eau. Appliquer au moins 3 traitements postfloraux, à intervalles de 10 jours, lorsque les mouches sont actives et pondent. Ne pas appliquer moins de 14 jours avant la récolte. Le roussissement de certaines variétés de pommes peut se produire. **Psylle du poirier:** Utiliser 1,0 litre dans 1 000 litres d'eau. Appliquer avant le stade du bouton rose, et aux premier, deuxième et troisième traitements postfloraux. Ne pas appliquer moins de 14 jours avant la récolte. Le roussissement de certaines variétés de pommes et de poires peut se produire. **Pique-boutons du pommier:** Utiliser 1,0 litre dans 1 000 litres d'eau. Appliquer au stade du bouton rose et à la pleine éclosion à la fin de juillet ou au début d'août. Ne pas appliquer moins de 14 jours avant la récolte. Le roussissement de certaines variétés de pommes peut se produire. **Puceron vert du pommier, puceron rose du pommier, puceron lanigère du pommier:** Utiliser 0,5-1,0 litre dans 1 000 litres d'eau. Appliquer comme traitement postfloral complet. Répéter au besoin. Ne pas appliquer moins de 14 jours avant la récolte. Le roussissement de certaines variétés de pommes peut se produire. **Cochenille, kermès (formes mobiles), punaise des bois:** Utiliser 1,0 litre dans 1 000 litres d'eau. Appliquer dès que l'infestation se produit. Répéter au besoin. Ne pas appliquer moins de 14 jours avant la récolte. Le roussissement de certaines variétés de pommes peut se produire. **Mineuse des feuilles:** Utiliser 1,0 litre dans 1 000 litres d'eau. Appliquer pour bien couvrir au stade de la chute des pétales et au premier traitement postfloral. Faire des traitements postfloraux subséquents si une deuxième et une troisième générations se développent. Ne pas appliquer moins de 14 jours avant la récolte. Le roussissement de certaines variétés de pommes peut se produire.

ABRICOTS, PÊCHES - Puceron, cochenille de San José (larves mobiles): Utiliser 1,0 litre dans 1 000 litres d'eau. Traiter dès l'apparition des insectes. Répéter au besoin. Ne pas appliquer moins de 10 jours avant la récolte des abricots ou moins de 20 jours avant la récolte de pêches. **Petite mineuse du pêcher, cochenille de San José:** Utiliser 1,0 litre avec 20 litres d'huile de dormance émulsifiable dans 1 000 litres d'eau. Appliquer comme pulvérisation de dormance pour bien couvrir. **Petite mineuse du pêcher:** Utiliser 1,0 litre avec 10 litres d'huile d'été légère à moyenne dans 1 000 litres d'eau. Pulvériser à fond au stade de la chute des pétales. Ne pas appliquer moins de 10 jours avant la récolte des abricots ou moins de 20 jours avant la récolte des pêches. Utiliser 1,0 litre dans 1 000 litres d'eau. Appliquer de façon à obtenir une couverture uniforme au mois de mai et de juin. Ne pas appliquer moins de 10 jours avant la récolte des abricots ou moins de 20 jours avant la récolte des pêches.

PRUNES – Puceron farineux du prunier, puceron "Rusty Plum" (Hysteroneura setariae), puceron du chardon: Utiliser 1,0 litre par 1 000 litres d'eau. Appliquer comme pulvérisation en pleine surface. Répéter au besoin. Ne pas appliquer moins de 10 jours avant la récolte. **Pique-boutons du pommier:** Utiliser 1,0 litre par 1 000 litres d'eau. Appliquer au stade du bouton rose. Ne pas appliquer moins de 10 jours avant la récolte. **Mouche de la pomme:** Utiliser 1,0 litre dans 1 000 litres d'eau. Appliquer 2 à 3 fois à intervalles de 10 jours à la fin de juillet et au début d'août. Ne pas appliquer moins de 10 jours avant la récolte. **Puceron farineux du prunier (oeufs), petite mineuse du pêcher, cochenille de San José:** Utiliser 1,0 litre avec 25 litres d'huile de dormance émulsifiable dans 1 000 litres d'eau. Appliquer comme pulvérisation de dormance pour bien couvrir. Utiliser 1,0 litre avec 10 litres d'huile d'été légère à moyenne dans 1 000 litres d'eau. Appliquer à la fin d'avril ou au début de mai. Ne pas appliquer moins de 10 jours avant la récolte.

CERISES – Trypète des cerises: Utiliser 1,0 litre dans 1 000 litres d'eau. Appliquer dès l'apparition des mouches. Répéter 2 à 3 fois à intervalles de 10 jours. Ne pas appliquer moins de 10 jours avant la récolte. **Puceron noir du**

cerisier: Utiliser 1,0 litre dans 1 000 litres d'eau. Appliquer dès l'apparition des insectes. Répéter 10 jours plus tard. Ne pas appliquer moins de 10 jours avant la récolte. **Cochenille de San José (larves mobiles):** Utiliser 1,0 litre dans 1 000 litres d'eau. Appliquer dès l'apparition des formes mobiles. Ne pas appliquer moins de 10 jours avant la récolte. **Cochenille de San José:** Utiliser 1,25 litres avec 30 litres d'huile de dormance émulsifiable dans 1 000 litres d'eau. Appliquer comme pulvérisation de dormance pour bien couvrir. **Tordeuse du pommier:** Utiliser 1,0 litre dans 1 000 litres d'eau. Appliquer au stade de la chute des pétales pour bien couvrir. Ne pas appliquer moins de 10 jours avant la récolte. **Pique-bouton du pommier:** Utiliser 1,0 litre dans 1 000 litres d'eau. Appliquer au stade de la pointe verte pour bien couvrir. Ne pas appliquer moins de 10 jours avant la récolte.

RAISIN – Tordeuse de la vigne, plieuse de la vigne, cicadelles, cochenilles: Utiliser 1,0 litre dans 1 000 litres d'eau. Appliquer dès que l'infestation se produit. Répéter au besoin. Ne pas appliquer moins de 16 jours avant la récolte.

FRAISES – Pucerons: Utiliser 1,0 à 2,0 litres dans 1 000 litres d'eau. Appliquer dès l'apparition des insectes. Répéter au besoin. Ne pas appliquer moins de 5 jours avant la récolte. **Lieuse omnivore:** Utiliser 2,25 litres dans 1 000 litres d'eau. Pulvériser directement la couronne de la plante; remuer la plante pour bien couvrir. Appliquer une autre fois après la récolte au besoin. Ne pas appliquer moins de 5 jours avant la récolte. **Tordeuse du fraisier, cercope des prés:** Utiliser 2,25 litres dans 2 000 litres d'eau par hectare. Appliquer lorsque les bourgeons montrent leur couleur. Ne pas appliquer moins de 5 jours avant la récolte.

CANNEBERGES – Tordeuse des canneberges: Utiliser 4,5 litres dans 3 200-3 500 litres d'eau par hectare. Appliquer dès l'apparition des insectes. Répéter au besoin. Ne pas appliquer moins de 7 jours avant la récolte.

Pyrale des atocas: Utiliser 7 litres dans 3 200-3 500 litres d'eau par hectare. Appliquer dès l'apparition des insectes. Répéter au besoin. Ne pas appliquer moins de 7 jours avant la récolte.

MÛRES, MÛRES DE LOGAN, FRAMBOISES – Rhizophage du framboisier: Utiliser 4,5 litres dans 4 000 litres d'eau par hectare. Tremper la couronne à raison de 0,6 litre de mélange par plant à mesure que les nouvelles tiges atteignent 10 cm de hauteur. Ne pas appliquer après la floraison. Ne pas utiliser pendant la floraison pour éviter de blesser les insectes pollinisateurs. **Pucerons, vers des fruits, cicadelles, tenthrède du framboisier, thrips:** Utiliser 1,0 litre dans 1 000 litres d'eau. Appliquer lorsque les boutons en fleurs se séparent. Ne pas appliquer après la floraison. Ne pas utiliser pendant la floraison pour éviter de blesser les insectes pollinisateurs.

RAISINS DE CORINTHE, GROSEILLES - Pucerons, lécanie de vigne/cochenille ostréiforme (larves mobiles), tenthrède: Utiliser 1,0 litre dans 1 000 litres d'eau. Appliquer immédiatement avant l'ouverture des premières fleurs. Ne pas appliquer après la floraison. Ne pas utiliser pendant la floraison pour éviter de blesser les insectes pollinisateurs.

LÉGUMES

CONCOMBRES - Pucerons, chrysomèles du concombre, thrips: Utiliser 2,25 litres par hectare. Appliquer dans suffisamment d'eau pour bien couvrir. Répéter au besoin. Ne pas appliquer moins de 7 jours avant la récolte.

MELONS, COURGES - Pucerons, chrysomèles du concombre, cicadelles, thrips: Utiliser 1,1-2,0 litres par hectare. Appliquer dans suffisamment d'eau pour bien couvrir. Répéter au besoin. Ne pas appliquer moins de 10 jours avant la récolte.

CHOU FRISÉ, CHOU-RAVE, PERSIL, BETTE À CARDES - Pucerons, fausse-teigne des crucifères, piéride du chou: Utiliser 1,1 litres par hectare. Appliquer dans suffisamment d'eau pour bien couvrir. Répéter au besoin. Ne pas appliquer moins de 7 jours avant la récolte du chou frisé ou du chou-rave, 10 jours avant la récolte du persil et 14 jours avant la récolte de la bette à cardes.

LAITUE - Pucerons: Utiliser 1,1 litres par hectare. Appliquer dans suffisamment d'eau pour bien couvrir. Répéter au besoin. Ne pas appliquer moins de 10 jours avant la récolte.

BETTERAVE, ÉPINARDS - Pucerons, mineuses diptère: Utiliser 1,1 litres par hectare. Appliquer dans

suffisamment d'eau pour bien couvrir. Répéter au besoin. Ne pas appliquer moins de 14 jours avant la récolte.

OIGNONS – Mouche de l'oignon: Utiliser 20-37,5 mL par rang de 100 mètres. Appliquer dans le sillon des semences au moment du semis ou de la plantation. Pour les formulations liquides, utiliser suffisamment d'eau pour bien mouiller le sillon. Adopter la faible dose dans un sol pauvre, et la dose élevée dans un sol organique. **Mouche de l'oignon (adultes):** Utiliser 1,1 litres par hectare. Appliquer dès que les mouches deviennent nombreuses. Utiliser suffisamment d'eau pour bien couvrir. Répéter à intervalles de 7 à 10 jours selon l'infestation. Ne pas appliquer moins de 10 jours avant la récolte. **Thrips de l'oignon:** Utiliser 1,1 litres par hectare. Appliquer dans suffisamment d'eau pour bien couvrir. Répéter au besoin. Ne pas appliquer moins de 10 jours avant la récolte.

PANAIS - Mineuse diptère, altises: Utiliser 1,1 litres par hectare. Appliquer dans suffisamment d'eau pour bien couvrir. Répéter au besoin. Ne pas appliquer moins de 14 jours avant la récolte.

CAROTTE, PANAIIS – Pucerons: Utiliser 1,1 litres par hectare. Appliquer dans suffisamment d'eau pour bien couvrir. Répéter au besoin. Ne pas appliquer moins de 10 jours avant la récolte. **Mouche de la carotte:** Utiliser 1,1 litres par hectare. Appliquer dans suffisamment d'eau pour bien couvrir. Répéter à intervalles de 7 à 10 jours selon l'infestation. Ne pas appliquer moins de 10 jours avant la récolte.

BROCOLI, CHOU DE BRUXELLES, CHOU, CHOU-FLEUR - Puceron, fausse-teigne des crucifères, piéride du chou: Utiliser 1,1 litres par hectare. Appliquer dans suffisamment d'eau pour couvrir à fond. Respecter un délai de 7 à 10 jours entre les traitements. Ne pas appliquer moins de 5 jours avant la récolte du brocoli, moins de 14 jours avant la récolte des choux de Bruxelles, moins de 7 jours avant la récolte du chou et moins de 5 jours avant la récolte du chou-fleur.

RADIS – Pucerons, mineuse diptère, altise: Utiliser 1,1 litres par hectare. Appliquer dans suffisamment d'eau pour bien couvrir. Répéter au besoin. Ne pas appliquer moins de 10 jours avant la récolte.

RUTABAGA, NAVET – Mouche des racines: TRAITEMENT DES SEMENCES: Utiliser 2,25 litres dans 1 000 litres d'eau par hectare. Appliquer comme trempage dans une bande étroite directement au-dessus du rang lorsque les jeunes pousses sont levées. Faire un deuxième traitement comme trempage après l'éclaircissement ou faire des traitements hebdomadaires comme trempage 5 à 6 semaines plus tard à raison de 1,1 litres par hectare pour détruire les mouches adultes. Mouiller à fond la plante et le sol environnant. Pulvériser directement le pied de la plante. Consulter les autorités agricoles locales pour savoir s'il faut des traitements supplémentaires et à quel moment traiter. Ne pas appliquer moins de 14 jours avant la récolte.

Pucerons, mineuse diptère, altises: Utiliser 1,1 litres par hectare. Appliquer dans suffisamment d'eau pour bien couvrir. Répéter au besoin. Ne pas appliquer moins de 14 jours avant la récolte.

SALSIFIS DES PRÉS - Pucerons, mineuse diptère, altises: Utiliser 1,1 litres par hectare. Appliquer dans suffisamment d'eau pour bien couvrir. Répéter au besoin. Ne pas appliquer moins de 10 jours avant la récolte.

POMMES DE TERRE - Pucerons, doryphore de la pomme de terre, mineuse diptère, altises, cicadelles: Utiliser 1,1 litres par hectare. Appliquer dans suffisamment d'eau pour bien couvrir. Répéter au besoin. Ne pas appliquer moins de 14 jours avant la récolte.

TOMATES - Pucerons, mineuse diptère, drosophile: Utiliser 1,1 à 2 litres par hectare. Appliquer dans suffisamment d'eau pour bien couvrir. Les mineuses et les drosophiles nécessitent des traitements hebdomadaires. Ne pas appliquer moins de huit jours avant la récolte des tomates de serres.

PIMENTS – Pucerons: Utiliser 550 mL-1,1 litres par hectare. Appliquer dans suffisamment d'eau pour bien couvrir. Répéter au besoin. Ne pas appliquer moins de 5 jours avant la récolte.

HARICOTS (SEC, LIMA, MANGE-TOUT) - Pucerons, puceron du haricot, mineuse diptère, cicadelles, cochenille mexicaine des haricots: Utiliser 1,1 litres par hectare. Appliquer dans suffisamment d'eau pour bien couvrir. Répéter au besoin. Ne pas appliquer moins de 7 jours avant la récolte.

POMME, ABRICOT, HARICOT, BETTERAVE, BROCOLI, CHOU DE BRUXELLES, CHOU, CAROTTE, CHOU-FLEUR, CERISE, CANNEBERGE, CONCOMBRE, RAISIN, HOUBLON, CHOU FRISÉ, CHOU-RAVE, LAITUE, MELON, OIGNON, PLANTES ORNEMENTALES, PERSIL, PANAIS, PÊCHE, POIRE, PIMENT, POMME DE TERRE, PRUNE, PRUNEAU, RADIS, RUTABAGA, SALSIFIS, ÉPINARDS, COURGE, FRAISE, BETTE À CARDES, TOMATE, NAVET - Puceron, mouche de la carotte, chenilles, doryphore de la pomme de terre, perce-pousse européen du pin, altises, mouches à fruits, cicadelles, mouche mineuse, cochenilles: Utiliser 125 mL par 100 litres d'eau. Pulvériser à fond les cultures infestées. Répéter au besoin. Ne pas appliquer moins de 20 jours avant la récolte.

LÉGUMES – Ver-gris (surface et souterrain): TRAITEMENT DU SOL: Utiliser 80 mL par 50 litres par 1 000 mètres carrés. Appliquer immédiatement avant de planter. Utiliser suffisamment d'eau pour couvrir uniformément. Incorporer dans les premiers 7,5-10 cm de sol, 7,5-15 cm pour les vers-gris souterrains.

CHAMPIGNONNIÈRES - Phoridés, sciaridés: TRAITEMENT DE SURFACE: Utiliser 1-2 litres dans 100 litres d'eau. Pulvériser ou appliquer à l'aide d'une brosse sur les murs à l'intérieur et à l'extérieur et sur les ventilateurs après la pasteurisation. Ne pas appliquer sur la terre de rechauffement ou le lit de compost. Ne pas laisser le brouillard de pulvérisation atteindre les champignons. **TRAITEMENT DE SURFACE DANS DES ENDROITS CHOISIS:** Utiliser 100 mL dans 10 litres d'eau. Appliquer avec une brosse sur les côtés en bois des lits, poteaux, portes et encadrements de portes après la pasteurisation. Répéter au besoin. Ne pas appliquer sur la terre de rechauffement ou sur les champignons.

PLANTES ORNEMENTALES

Pour usage commercial seulement, c.-à-d. pépinières. Ne pas utiliser pour des fins domestiques.

THUYA ORNEMENTAL – Mouche Mineuse: Utiliser 1,0 litre dans 1 000 litres d'eau. Traiter dès l'apparition des insectes. Répéter au besoin.

Cochenilles (larves mobiles): Utiliser 1,5 litres dans 1 000 litres d'eau. Traiter dès l'apparition des insectes. Répéter au besoin.

ARALIA, LIERRE – Ciron du troène: Utiliser 1,0 litre dans 1 000 litres d'eau. Traiter dès l'apparition des insectes. Répéter au besoin.

AZALÉE – Mouche Mineuse, ciron du troène: Utiliser 1,0 litre dans 1 000 litres d'eau. Traiter dès l'apparition des insectes. Répéter au besoin.

BOULEAU, BUIS, CHÊNE – Mouche mineuse: Utiliser 1,0 litre dans 1 000 litres d'eau. Traiter dès l'apparition des insectes. Répéter au besoin.

OUILLET - Pucerons, chenilles, mouche mineuse, tétranyques, thrips: Utiliser 1,5 litres dans 1 000 litres d'eau. Traiter dès l'apparition des insectes. Répéter au besoin.

CHRYSANTHÈME - Pucerons, chenilles, mouche mineuse, tétranyques, thrips: Utiliser 1,0 litre dans 1 000 litres d'eau. Traiter dès l'apparition des insectes. Répéter au besoin.

HOUX – Mouche mineuse: Utiliser 1,0 litre dans 1 000 litres d'eau. Traiter dès l'apparition des insectes. Répéter au besoin. **Kermès des Hespérides (larves mobiles), cochenille Pulvinaria (larves mobiles):** Utiliser 3,75 litres dans 1 000 litres d'eau. Traiter dès l'apparition des insectes. Répéter au besoin. **Pucerons, pique-boutons:** Utiliser 2,4 litres dans 1 000 litres d'eau. Traiter lorsque la nouvelle croissance atteint 0,6 cm de longueur et avant l'ouverture des bourgeons.

GENÉVRIER - Cochenilles (larves mobiles): Utiliser 1,5 litres dans 1 000 litres d'eau. Traiter dès l'apparition des insectes. Répéter au besoin.

PINS, IF – Perce-pousse européen, cochenilles (larves mobiles): Utiliser 1,5 litres dans 1 000 litres d'eau. Traiter

dès l'apparition des insectes. Répéter au besoin.

ROSE - Pucerons, scarabée du rosier: Utiliser 1,5 litres dans 1 000 litres d'eau. Traiter dès l'apparition des insectes. Répéter au besoin.

EUONYMUS - Cochenilles (larves mobiles): Utiliser 1,5 litres dans 1 000 litres d'eau. Traiter dès l'apparition des insectes. Répéter au besoin.

BANDES TAMPONS, TALUS DE FOSSÉS, RANGÉES DE CLÔTURES, TERRAINS NON CULTIVÉS, PÂTURAGES, PÂTURAGES LIBRES, BORDS DE CHEMINS, TERRAINS VAGUES – Sauterelles:

Utiliser 1,1 litres par hectare. Appliquer dans suffisamment d'eau pour bien couvrir. Répéter au besoin. Ne pas traiter pendant la floraison pour éviter de blesser les insectes pollinisateurs. Ne pas traiter une autre fois avant 30 jours. On peut laisser paître dans l'endroit traité le bétail laitier et de boucherie, ou les nourrir avec le fourrage vert immédiatement après le traitement. Le foin peut être utilisé comme nourriture s'il n'est pas coupé moins de 21 jours après le traitement.

LISIÈRES DES GRANDES CULTURES – Sauterelles: Utiliser 1,1 litres par hectare. Appliquer dès l'apparition des insectes. Utiliser suffisamment d'eau pour bien couvrir. Traiter une lisière à l'intérieur de la culture de même que les endroits pour tourner et les lisières à l'extérieur de la culture. Ne pas traiter les grandes cultures moins de 14 jours avant la récolte. Ne pas traiter pendant la floraison pour éviter de blesser les insectes pollinisateurs. Ne pas traiter une autre fois avant 30 jours. On peut laisser paître dans l'endroit traité le bétail laitier et de boucherie, ou les nourrir avec le fourrage vert immédiatement après le traitement. Le foin peut être utilisé comme nourriture s'il n'est pas coupé moins de 21 jours après le traitement.

PÂTURAGE – Larve de la tipule: Utiliser 7,0 litres par hectare. Colombie-Britannique: Consulter le calendrier provincial des arrosages pour le mode d'emploi. Ne pas laisser paître les animaux, utiliser comme nourriture ou récolter moins de 14 jours après le traitement.

DÉCHETS ET PILES DE VIGNES - Mouches: Utiliser une solution à 0,155% de DIAZINON 50 EC. Pulvériser les piles de vignes ou déchets semblables à raison de 5 litres de solution préparée par 10 mètres carrés de déchets. Ne pas nourrir les animaux avec les vignes traitées ou les déchets.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

(L'étiquette de base)

Groupe **1B** Insecticide

DIAZINON 50 EC

INSECTICIDE CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

COMMERCIAL

Contient du diazinon

Pour la suppression des insectes sur certains légumes, fruits, grandes cultures, plantes ornementales et pour d'autres usages agricoles.

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET VOIR LA BROCHURE AVANT
L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

GARANTIE: Diazinon...50%
N° D'ENREGISTREMENT 27538
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES
Avertissement, contient l'allergène soja.

CONTENU NET: 10 L



DANGER POISON

La Coopérative Interprovinciale Limitée
C.P. 1050, Saskatoon, Saskatchewan S7K 3M9
1-204-233-3461

RC 812-0907